

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**14 December 2021**

**Report on the use of the 2021 subvention and request for a subvention to the Special  
Tribunal for Lebanon for 2022**

**Twenty-second report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary  
Questions on the proposed programme budget for 2022**

*(ACABQ report A/76/7/Add.21)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the use of the 2021 subvention and request for a subvention to the Special Tribunal for Lebanon for 2022.

The Secretary-General's report (A/76/522) outlines the judicial progress of the Tribunal since the issuance of his previous report (A/75/763), provides information on the financial situation and projected use of the subvention for 2021, presents information on the budget of the Tribunal for 2022, and seeks the approval by the General Assembly of an appropriation for a subvention for the Tribunal in the amount of \$8.3 million for 2022.

In its report, the Advisory Committee included the information provided by the Secretary-General in his present report (A/76/522) regarding the progress made in the case files and its completion plan. The Secretary-General explains that the revised 2021 expenditure plan and 2022 budget allocate resources for the completion of the STL-11-01 case by the end of July 2022. As for the case STL-18-10, the Secretary-General explains that the Registrar filed notice to the President, Judges and Chambers of the Tribunal of the imminent exhaustion of the Tribunal's currently available funds, which would impact the Tribunal's ability to finance the continuation of judicial proceedings beyond 31 July 2021. In June 2021, the Trial Chamber II

ordered the cancellation of the commencement of trial, and in July 2021, Trial Chamber II requested urgent input from the United Nations Security Council, through the Tribunal's President, about the disposition of the "connected" Ayyash case (STL-18-10), and continued the temporary stay of proceedings as established in its order on 2 June 2021.

The Tribunal, in consultation with the Management Committee, revised its program of work and will now commence its residual phase upon completion of the STL-11-01 appeal by the end of July 2022, at the latest, given the continued stay of proceedings in the "connected" Ayyash case (STL-18-10). The United Nations and the Government of Lebanon have agreed, further to consultations with members of the Security Council, that the residual functions, to be performed under a "dormant" structure, under which the current legal framework establishing the Tribunal will consist only of minimal administrative offices, backed by an ad-hoc court structure where the judges and senior officials would work primarily remotely, on an as-required basis. It is envisaged that this residual phase would continue until the end of the current mandate period of February 2023.

The Advisory Committee notes the completion plans, as provided, including the residual functions that would be primarily limited to the management and preservation of the records and archives of the Tribunal, assistance to national authorities and responses to requests for information, and the protection and support of victims and witnesses. The Advisory Committee stresses that the residual functions should be approved by an appropriate body.

As regarding the budget implementation and the financial position of the Tribunal, the Secretary-General explains that by 1 June 2021, the fundraising efforts of the Tribunal generated insufficient indications that there would be available funding for the full budget for 2021. The Tribunal received contributions for its core 2021 budget amounting to \$4.9 million from eight States, with an additional \$0.4 million of pledges from one State to fund the revised 2021 requirements. This includes a contribution from Lebanon for a limited portion of its assessed contribution. In July 2021, the Management Committee approved a Tribunal's 2021 revised expenditure plan which reflected a reduction of \$10.5 million

compared to the approved budget of \$42.2 million. In August 2021, the Tribunal commenced with its drawdown process, including the closure of its office in Beirut, the non-extension or amendment of 155 staff contracts as of 1 August 2021, and the review and/or termination of contractual and commercial agreements. Despite the ongoing fundraising efforts, voluntary contributions for the Tribunal have continued to decline over the years, falling from \$22.7 million in 2019 to \$20.5 million in 2020, to an estimated \$8.7 million in 2021. There are currently no confirmed voluntary pledges for 2022 and receipt of the full 2022 Lebanese assessed contribution is not anticipated, given Lebanon's continuing financial crisis.

The Advisory Committee was provided, upon enquiry, with information on the status of contributions in 2019, 2020 and 2021, as well as information on the expenditure for 2020 and for 2021 (as at 31 October 2021). The Advisory Committee expects that updated financial information, including monthly expenditures, contributions received and budgetary adjustment, if any, will be provided to the General Assembly at the time of its consideration of the present report.

In his letter to the President of the Security Council dated 7 September 2021 (S/2021/796), the Secretary-General informed the Council of the financial difficulties faced by the Tribunal and indicated his intention to request a subvention from the General Assembly for 2022 to enable the Special Tribunal to complete the appeal proceedings in the STL-11-01 case by July 2022, to drawdown and to commence the performance of its residual functions. The Advisory Committee was informed, upon enquiry, that the Secretary-General fully understands that the voluntary nature of the funding arrangement of the Tribunal should not be changed and that contributions from Lebanon as well as other donors, should remain a major source of funding for the Tribunal.

The Advisory Committee notes that the requests for subventions act as a bridging mechanism until additional voluntary contributions are received and is of the view that the subvention should mainly cover for the contribution of Lebanon, based on the cost-sharing agreement, along with potential shortfalls in the voluntary contributions, if any. The

Advisory Committee notes with concern the status and the declining trend of the voluntary contributions, and trusts that updated information on the latest contributions will be provided to the General Assembly at the time of its consideration of the present report. In view of the challenges faced by the Government of Lebanon in maintaining its financial support to the Tribunal, the Advisory Committee reiterates that the Secretary-General and the Tribunal should intensify their fundraising efforts, including by broadening the donor base and encouraging the members of the Management Committee and other interested states to renew their financial efforts.

Upon enquiry, the Advisory Committee was provided with the 2022 budget document, as approved by the Management Committee, in the amount of 7.0 million euros (equivalent to \$8.32 million). The Committee was also informed the Management Committee, in approving the budget, observed that in the event that the subvention granted by the General Assembly falls short of the 7.0 million euros set out in the proposed budget, the Management Committee will expect the Tribunal to revise the budget accordingly. As reflected in the document, for the period 1 January - 31 July 2022, the Tribunal requires 5.8 million euros (approximately \$6.9 million) in order to complete the STL-11-01 appeal and its draw down to a dormant entity. For the period 1 August – 31 December 2022, the Tribunal requires 1.2 million euros (approximately \$1.4 million) in order to operationalize the dormant entity and carry out its agreed functions.

While noting the significant reduction in the requirements for 2022 compared with 2021, the Advisory Committee is of the view that the Tribunal could further reduce its costs and enhance its efficiency, including through expediting the finalization of the co-location of the residual functions of the Tribunal and shared services agreements, as well as deferring non-urgent expenses.

Taking into consideration the challenges faced by the Government of Lebanon and the potential shortfall of voluntary contributions, the Advisory Committee recommends that the General Assembly appropriate an amount of \$6.0 million under section 8, Legal affairs, of the programme budget for 2022, by way of a subvention to the Tribunal, which cover for

the contribution of the Government of Lebanon in the amount of \$4.1 million, based on the cost-sharing agreement, along with potential shortfalls, if any. The Advisory Committee further recommends that the subvention be approved on the basis that:

- (a) The Secretary-General engages in all efforts to increase the level of voluntary contributions;
- (b) The subvention would be subsequently reimbursed from the voluntary contributions received by the Tribunal and returned to Member States;
- (c) Appropriate measures for achieving further savings and efficiencies in the Tribunal are in place; and
- (d) The funding and utilisation of the subvention will be reported in the context of the financial performance report on the programme budget for 2022, thus obviating the need for a progress report.

Thank you, Mr. Chairman.

**Déclaration du Président**

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)**

**Le 14 décembre 2021**

**Rapport sur l'utilisation de la subvention de 2021 et demande de subvention  
pour le Tribunal spécial pour le Liban pour 2022**

**Vingt-deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2022**

*(Rapport du Comité consultatif : A/76/7/Add.21)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur l'utilisation de la subvention de 2021 et la demande de subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban pour 2022.

Dans son rapport (A/76/522), le Secrétaire général retrace les progrès accomplis par le Tribunal depuis la publication de son dernier rapport (A/75/763), fait le point sur la situation financière du Tribunal et sur l'usage prévu de la subvention au titre de 2021, présente des informations sur le budget du Tribunal pour 2022, et enfin demande à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits pour une subvention d'un montant de 8,3 millions de dollars destinée au Tribunal pour 2022.

Dans son rapport, le Comité consultatif revient sur les informations communiquées par le Secrétaire général dans son rapport (A/76/522) au sujet de l'avancement des dossiers et du plan d'achèvement des travaux du Tribunal. Le Secrétaire général explique que le plan de dépenses révisé de 2021 et le budget pour 2022 prévoient des ressources pour l'achèvement de l'affaire

STL-11-01 d'ici à la fin du mois de juillet 2022. S'agissant de l'affaire STL-18-10, il indique que le Greffier a avisé la Présidente, les juges et les Chambres du Tribunal que les ressources actuellement disponibles seraient épuisées très prochainement, ce qui mettrait à mal la capacité du Tribunal à financer la poursuite des procédures judiciaires après le 31 juillet 2021. En juin 2021, la Chambre de première instance II a ordonné l'annulation de l'ouverture du procès. En juillet 2021, la Chambre a demandé au Conseil de sécurité, par l'intermédiaire de la Présidente du Tribunal, de se prononcer d'urgence sur la suite à donner à l'affaire Ayyash (affaire connexe) (STL-18-10) et maintenu l'arrêt temporaire des poursuites, prononcé dans l'ordonnance du 2 juin 2021.

En consultation avec le Comité de gestion, le Tribunal a révisé son programme de travail et compte désormais entamer sa phase résiduelle au terme de la procédure d'appel dans l'affaire STL-11-01, au plus tard à la fin du mois de juillet 2022, compte tenu de l'arrêt des poursuites dans l'affaire Ayyash (affaire connexe) (STL-18-10). L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement du Liban ont convenu, à l'issue de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, que les fonctions résiduelles du Tribunal seraient exercées par une entité « inactive » : le cadre juridique actuel resterait en vigueur, mais le Tribunal conserverait uniquement des bureaux administratifs réduits au minimum et une structure judiciaire ad hoc dans laquelle les juges et les hauts fonctionnaires travailleraient essentiellement à distance, selon les besoins. Il est prévu que cette phase résiduelle se poursuive jusqu'à la fin de la période couverte par le mandat actuel, soit février 2023.

Le Comité consultatif prend note du plan d'achèvement des travaux envisagé et notamment du fait que les fonctions résiduelles consisteraient essentiellement à gérer et à conserver les documents et les archives du Tribunal, à assister les autorités nationales, à

répondre aux demandes d'information, ainsi qu'à protéger et à aider les victimes et les témoins. Le Comité souligne que les fonctions résiduelles devraient être approuvées par un organe compétent.

En ce qui concerne l'exécution du budget et la situation financière du Tribunal, le Secrétaire général explique que, malgré les activités de mobilisation de fonds menées par le Tribunal, il n'existait pas assez d'éléments, au 1<sup>er</sup> juin 2021, indiquant que les fonds disponibles seraient suffisants pour financer l'intégralité du budget de 2021. Le Tribunal a reçu, pour son budget de base au titre de 2021, des contributions d'un montant de 4,9 millions de dollars de la part de huit États, auxquelles s'ajoute une contribution de 0,4 million de dollars annoncée par un État en vue du financement des dépenses révisées de 2021. Parmi ces contributions, celle du Liban correspond à une petite partie de sa quote-part. En juillet 2021, le Comité de gestion a approuvé le plan de dépenses révisé du Tribunal pour 2021, qui affiche une réduction de 10,5 millions de dollars par rapport au budget approuvé (42,2 millions de dollars). En août 2021, le Tribunal a commencé à réduire ses activités : le bureau de Beyrouth a fermé ses portes ; 155 contrats de personnel n'ont pas été renouvelés ou ont été modifiés à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 ; différents accords contractuels et commerciaux ont été révisés ou résiliés. Malgré la poursuite des activités de collecte de fonds, les contributions volontaires versées au Tribunal ont continué de diminuer au fil des ans, chutant de 22,7 millions de dollars en 2019 et 20,5 millions de dollars en 2020 à 8,7 millions de dollars en 2021. Pour l'heure, aucune contribution n'a été annoncée et confirmée pour 2022, et il n'est pas prévu que le Liban verse l'intégralité de sa contribution pour 2022 du fait de la crise financière qui persiste dans le pays.

Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur l'état des contributions en 2019, 2020 et 2021, ainsi que des renseignements sur les dépenses pour 2020 et 2021 (au 31 octobre 2021). Le Comité compte que des informations financières actualisées, notamment les dépenses mensuelles, les contributions reçues et les ajustements budgétaires éventuels, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.

Par une lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité le 7 septembre 2021 (S/2021/796), le Secrétaire général a informé le Conseil des difficultés financières rencontrées par le Tribunal spécial et fait part de son intention de demander à l'Assemblée générale une subvention pour 2022 afin de permettre au Tribunal d'achever la procédure d'appel dans l'affaire STL-11-01 d'ici à juillet 2022, de réduire ses activités et d'engager la phase résiduelle. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général comprenait parfaitement que le principe du financement volontaire du Tribunal devait être maintenu et que les contributions du Liban ainsi que celles des autres donateurs devaient demeurer une des principales sources de financement.

Le Comité consultatif rappelle que les demandes de subvention ont vocation à faire provisoirement la soudure jusqu'à ce que des contributions volontaires supplémentaires soient reçues et estime que la subvention devrait principalement couvrir la contribution du Liban, sur la base de l'accord de partage des coûts, ainsi que l'insuffisance éventuelle des contributions volontaires. Le Comité s'inquiète de l'état et de l'évolution à la baisse des contributions volontaires et compte que des informations actualisées sur les dernières contributions seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport. Compte tenu des difficultés que le Gouvernement libanais rencontre pour

continuer de soutenir financièrement le Tribunal, le Comité réaffirme que le Secrétaire général et le Tribunal devraient intensifier leurs activités de collecte de fonds, notamment en augmentant le nombre de donateurs et en engageant les membres du Comité de gestion et les autres États intéressés à continuer d'apporter un soutien financier.

Le Comité consultatif s'est fait communiquer le projet de budget pour 2022, que le Comité de gestion a approuvé et dont le montant s'élève à 7,0 millions d'euros (soit 8,32 millions de dollars). Le Comité a également été informé que, lors de l'approbation du budget, le Comité de gestion a fait observer que, si la subvention accordée par l'Assemblée générale était inférieure aux 7,0 millions d'euros prévus dans le projet de budget, le Tribunal serait appelé à réviser le budget en conséquence. Comme indiqué dans le projet de budget, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2022, le Tribunal a besoin de 5,8 millions d'euros (soit environ 6,9 millions de dollars) pour achever la procédure d'appel dans l'affaire STL-11-01 et pour réduire ses activités et devenir une entité inactive, tandis que, pour la période allant du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2022, il a besoin de 1,2 million d'euros (soit environ 1,4 million de dollars) pour permettre à l'entité inactive de devenir opérationnelle et de remplir les fonctions convenues.

Tout en prenant note de la nette réduction des dépenses pour 2022 par rapport à 2021, le Comité consultatif estime que le Tribunal pourrait encore réduire ses dépenses et gagner en efficacité, notamment en accélérant le regroupement des fonctions résiduelles du Tribunal dans des locaux partagés et la finalisation des accords de partage de services ainsi qu'en reportant les dépenses non urgentes.

Compte tenu des difficultés rencontrées par le Gouvernement du Liban et de l'éventuelle insuffisance des contributions volontaires, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget-programme de 2022, un crédit de 6,0 millions de dollars, sous la forme d'une subvention pour le Tribunal, afin de couvrir la contribution du Gouvernement libanais d'un montant de 4,1 millions de dollars, sur la base de l'accord de partage des coûts, ainsi que l'éventuelle insuffisance des contributions. Le Comité recommande également que la subvention soit approuvée, étant entendu que :

- a) Le Secrétaire général fera tout ce qui est en son pouvoir pour accroître le niveau des contributions volontaires ;
- b) La subvention sera ensuite remboursée au moyen des contributions volontaires reçues par le Tribunal et restituée aux États Membres ;
- c) Des mesures appropriées auront été prises pour faire davantage d'économies et réaliser des gains d'efficacité au Tribunal ;
- d) Il sera rendu compte du financement et de l'usage de la subvention dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022, et il n'y aura pas donc lieu d'établir un rapport d'étape.

Je vous remercie, Monsieur le Président.